

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels



Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

Le FCP TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE a pour objectif la recherche d'une performance supérieure à son indicateur de référence composite 80 % iBoxx Euro Eurozone 3-5 + 20 % EURO STOXX 50 sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 3 ans. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, coupons réinvestis pour l'iBoxx Euro Eurozone 3-5 ans et dividendes réinvestis pour l'EUROSTOXX 50. Afin de réaliser l'objectif de gestion, TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE est un fonds qui cherche à optimiser le couple rendement et risque, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, en faisant varier l'exposition du portefeuille en actions, obligations et instruments du marché monétaires, en titres en direct ou en OPCVM et FIA. Il adapte son programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant ; ainsi, la répartition de l'actif peut s'écarter de la composition de son indicateur de référence.

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement est une gestion active et consiste à construire un portefeuille investi en actions et produits de taux par le biais :

- D'une approche dite « top-down », regroupant une analyse de l'environnement macroéconomique, une analyse des risques et potentiels de performance par classe d'actifs et une pondération par classe d'actifs.

- D'une approche dite « bottom-up » :

Sélection d'OPC réalisée au travers d'une analyse quantitative et qualitative.

- D'une sélection d'obligations sur des critères fondamentaux : qualité des émetteurs, échéances, sensibilité aux variations de taux.

- D'une sélection d'actions sur des critères fondamentaux de prix et de performance d'entreprises (multiples de capitalisation, perspectives de croissance).

Le fonds s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

- de -20% à 40% sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques, dont 5% maximum sur les pays émergents, de toutes tailles de capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- 20% maximum de l'actif net en actions des pays hors zone euro ;

- 20% maximum de l'actif net aux marchés des actions de petite et moyenne capitalisations boursières, cotées sur les compartiments B et C ou les marchés français non réglementés mais régulés par Euronext y compris Euronext Growth.

- de 0% à 100% en instruments de taux (hors obligations convertibles), avec un niveau moyen de 50%, libellés en euro, du secteur public et privé de toutes notations ou non notés dont :

- 25% maximum en instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- ou non notés ;

- 40% maximum de l'actif net en instruments non libellés en euro.

- 10% maximum en instruments de taux de pays émergents.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation.

Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 6.

- de 0% à 20% sur les marchés des obligations convertibles notées ou non.

- de 0% à 40% au risque de change sur les devises hors euro. Le cumul des expositions ne dépasse pas 120% de l'actif.

Le Fonds peut investir :

- en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire.

- jusqu'à 100% son actif net en OPCVM de droit français ou européen, et jusqu'à 30% de son actif net en FIA de droit français ou établis dans l'Union Européenne ouverts à une clientèle non professionnelle.

Le fonds peut être exposé aux obligations contingentes convertibles dites « Cocos » jusqu'à 20% de l'actif net

Il peut intervenir sur des titres intégrant des dérivés (obligations convertibles, des bons de souscription et les droits de souscription).

Dans la limite de 100% de son actif net, le fonds peut recourir à des options, des futures et des contrats de change à terme (négociés sur des marchés réglementés, français et étrangers) dans le but d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille aux risques actions, et/ou taux et de couvrir le portefeuille au risque de change.

La part L du FCP capitalise ses revenus. Sa devise de libellé est l'EUR.

COMMENTAIRE DE GESTION

Objectif de gestion

Indicateur de référence

Profil de risque :

Actif net du fonds au 31 décembre 2025 : 64 529 995 EUR

Valeur Liquidative au 31 décembre 2025 :

- Part C (EUR) : 173,55
- Part I (EUR) : 1340,31
- Part A (EUR) : 99,83
- Part L (EUR) : 100,43
- Part B (EUR) : 130,94

Nombre de parts au 31 décembre 2025 :

- Part C : 289123,88
- Part I : 4383,04
- Part A: 130,64
- Part L: 1,00
- Part B : 64647,50

Performance au 31 décembre 2025 :

- Part C : + 3,21%
- Part I : +3,41%
- Part A : -0,17%
- Part L : + 0,43%
- Part B : + 2,48%

Valorisation : quotidienne

1er trimestre 2025

Le premier trimestre 2025 a été marqué par une forte volatilité sur les marchés d'actions et de taux, alimentée par les annonces imprévisibles de D. Trump au sujet des droits de douane. Ces mesures risquent en effet d'accentuer les pressions sur la croissance et sur l'inflation américaine, ce qui pèse sur la confiance des consommateurs et des entreprises. L'Europe tire son épingle du jeu, portée par les perspectives de relance budgétaire, en Allemagne notamment. Dans ce contexte les actions européennes surperforment nettement sur le trimestre : l'Euro Stoxx 50 gagne 8% et le S&P 500 perd 8% en EUR (incluant l'effet change négatif avec le repli du dollar face à l'euro). Les taux souverains

connaissent également un trimestre agité. En Europe les taux longs rebondissent fortement après les annonces de relance. A l'inverse, les marchés américains intègrent de façon croissante un scénario de récession, ce qui s'est traduit par une forte détente des taux.

Tailor Allocation Défensive est en hausse de +1,07% sur le trimestre.

Nous commençons l'année avec un positionnement majoritairement européen (75% de l'allocation actions) après avoir allégé les actions américaines fin 2024, ce qui a été favorable dans un contexte de surperformance de l'Europe. Nous prenons au cours du trimestre une partie des profits sur les actions européennes. De notre point de vue les « bonnes nouvelles » sont désormais intégrées, tandis que certains risques restent sous-estimés, en particulier celui de la guerre commerciale entre les Etats-Unis et l'Europe. Le manque de visibilité nous conduit à réduire notre exposition qui retrouve un niveau neutre de 20% environ.

2ème trimestre 2025

La politique commerciale américaine continue d'alimenter la volatilité sur le 2e trimestre de l'année. Si les propos plus mesurés de D. Trump (et la pause de 90j sur les droits de douane « réciproques ») ont rassuré les marchés, de nouvelles sources d'incertitude sont venues s'ajouter, notamment l'embrasement du conflit au Moyen-Orient.

Les marchés actions restent globalement résilients dans ce contexte et terminent le trimestre en territoire positif (+2,7% pour l'Eurostoxx 50). Les petites capitalisations européennes tirent particulièrement leur épingle du jeu (+11% pour le MSCI EMU SMID), moins impactées par le sujet des droits de douane. La performance des actions américaines en revanche est fortement pénalisée par le recul du dollar.

Les taux souverains américains ont connu une forte tension ce trimestre, en particulier sur la partie longue de la courbe. Deux éléments en cause : d'un côté, la hausse des droits de douane et leur impact inflationniste ; de l'autre le projet de budget défendu par D. Trump, qui prévoit des baisses d'impôts susceptibles d'aggraver un déficit public déjà conséquent.

Dans ce contexte Tailor Allocation Défensive enregistre une performance de +0,70% sur le trimestre et de +1,78% depuis le début d'année.

Les marchés sont restés très sensibles aux annonces de D. Trump, dont les déclarations, parfois contradictoires, ont limité la visibilité. Dans ce climat d'incertitude, nous optons pour la prudence et allégeons sensiblement l'exposition actions du fonds, de 20% à 15%, en sortant toute la position sur les actions américaines. Nous entrons au cours du trimestre une petite position sur l'immobilier coté européen. Le secteur est peu exposé aux droits de douane, bénéficie d'une décote significative et d'une corrélation négative avec les taux.

Sur la poche obligataire nous continuons de privilégier les obligations d'entreprises européennes qui bénéficient d'une meilleure visibilité grâce à une inflation plus contenue. Les pressions inflationnistes restent en effet mesurées en zone Euro : la baisse des prix de l'énergie et l'appréciation de l'euro par rapport au dollar ont permis à la BCE de maintenir un cap accommodant. A l'inverse la Fed reste coincée, entre ralentissement de la croissance économique d'une part et risque inflationniste lié à la hausse des droits de douane de l'autre. Nous maintenons par ailleurs une petite position sur les obligations d'Etats à duration longue (Europe et USA) en couverture.

3ème trimestre 2025

Les négociations commerciales se sont accélérées sur le troisième trimestre 2025. L'accord conclu entre les États-Unis et l'Union européenne améliore la visibilité, bien qu'il soit jugé défavorable pour l'UE. Sur le plan monétaire, la BCE marque une pause dans son cycle d'assouplissement, confortée par l'amélioration des perspectives économiques et le retour de l'inflation vers sa cible. Aux États-Unis, la Fed décide de reprendre sa baisse de taux (25pb) face au ralentissement du marché de l'emploi, malgré une croissance robuste au T2 (+3,8%).

On observe sur le trimestre une pentification des courbes de taux des deux côtés de l'Atlantique : les taux courts américains se replient avec les anticipations de détente monétaire, tandis qu'en zone Euro les taux longs grimpent sur fond d'incertitude politique et budgétaire (en particulier en France après l'échec du vote de confiance et la dégradation de la note souveraine par Fitch de AA- à A+).

Sur les marchés actions, les États-Unis ont profité d'un contexte favorable combinant résilience de la croissance, solidité des publications de résultats (soutenus par l'IA et un dollar affaibli) et anticipations de baisse de taux de la Fed. Le S&P 500 enregistre une performance de +7,9% en EUR. En Europe, la progression est positive mais plus modérée, freinée en partie par la vigueur de l'euro (+4,5% pour l'Euro stoxx 50). En France, malgré l'environnement politique instable le CAC 40 progresse de +3,2%.

Tailor Allocation Défensive enregistre une performance de +1,19% sur la période et de +2,99% depuis le début d'année.

L'exposition actions est restée stable sur le trimestre autour de 17% et intégralement européenne. Nous avons un biais en faveur des petites et moyennes valeurs, qui présentent encore des niveaux de valorisation historiquement attractifs et pourraient profiter davantage de leur aspect domestique dans un contexte commercial défavorable.

Sur la poche obligataire, nous décidons de solder la position sur les obligations souveraines américaines de long terme. Les attaques répétées de D. Trump contre la Fed fragilisent l'indépendance de la banque centrale, ce qui affaiblit la crédibilité de la politique monétaire américaine et pèse sur le dollar. La duration du portefeuille passe ainsi de 3,1 à 2,5 ans. Cela permet également de réduire l'exposition du fonds au dollar américain, désormais ramenée à 7%.

4ème trimestre 2025

Nous observons sur le dernier trimestre une nette surperformance du marché européen (Euro stoxx 50 +5%) face aux États-Unis (S&P 500 +2,6%). Le marché américain a été pénalisé par la reprise des tensions commerciales sino-américaines, par les doutes croissants sur la monétisation des investissements massifs dans l'IA, ainsi que par le manque de visibilité lié au prolongement du shutdown. La poursuite de la détente monétaire de la Fed, matérialisée par une 3e baisse de taux en décembre et des mesures de soutien à la liquidité, a toutefois permis de stabiliser les marchés et de conclure l'année sur une note positive. La zone euro a montré des signes encourageants avec une croissance du T3 supérieure aux attentes et un PMI composite en zone d'expansion, soutenu par les services. La reprise progressive de l'investissement, soutenue par les plans de relance et les effets différés de la baisse des taux, constitue par ailleurs un soutien pour les prochains trimestres.

Tailor Allocation Défensive enregistre une performance de +0,21% sur le dernier trimestre et de +3,21% sur l'année 2025.

L'exposition actions du fonds retrouve un niveau neutre de 20%. Le renforcement a été effectué sur la partie américaine (10% de l'allocation actions). L'exposition est diversifiée afin d'éviter la concentration trop importante des indices, compte tenu des niveaux de valorisation actuels. Nous voyons toujours du potentiel à court terme : la saison de résultats confirme la résilience des entreprises et la reprise des rachats d'actions devrait maintenir la dynamique haussière. Les actions européennes représentent 90%

de l'allocation actions. La conjoncture s'améliore et les entreprises semblent avoir mieux absorbé les effets des droits de douane que ce qui était redouté.

Côté taux, le positionnement demeure également très européen au vu des nombreuses incertitudes aux USA. Le manque de données après le shutdown brouille la lecture, mais au-delà de cet effet temporaire, la combinaison d'une croissance encore résiliente et de pressions inflationnistes persistantes pourrait selon nous maintenir la Fed dans une position délicate.

Nous avons conservé une approche prudente tout au long de l'année face aux nombreuses incertitudes (politique commerciale américaine et impact sur l'inflation, pression sur la Fed, tensions géopolitiques, risque de bulle sur l'IA, etc.), ce qui a permis au fonds de rester sur un niveau de volatilité maîtrisé (<5%).

Les instruments financiers et placements collectifs du groupe détenus :

Au cours de la période sous revue TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE a utilisé des fonds gérés par la société de gestion TAILOR AM.

Fonds utilisés :

Tailor Crédit Short Duration I (FR0013287646)

Tailor Crédit 2028 I (FR001400BW13)

Tailor Actions Avenir ISR I (FR0013342060)

Tailor Crédit Rendement Cible I (FR0011819036)

Tailor Actions Entrepreneurs I (FR0013333572)

Tailor Action USA (I) (FR0014011K70)

Au 31/12/2025, TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE est investi dans les fonds gérés par Tailor AM ci-après :

Tailor Credit Short Duration (I) pour 71 289.96 parts soit 12,57% de l'actif net

Tailor Crédit 2028 (I) pour 33 799.29 parts soit 6,61% de l'actif net

Tailor Actions Avenir ISR (I) pour 29 754.1 parts soit 9,53% de l'actif net

Tailor Crédit Rendement Cible I pour 96 070.72 parts soit 19,02% de l'actif net

Tailor Action entrepreneurs (I) pour 15 110 parts soit 5,24% de l'actif net

Tailor Action USA (I) pour 14 682,62 parts soit 2,26%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements au cours de l'exercice

ACHATS			VENTES		
ISIN	LIBELLE	MONTANT (€)	ISIN	LIBELLE	MONTANT (€)
FR0012008688	Sienna Monétaire ISR I	11 565 952,19	IE000L2T02T2	iShares Corp Bond ESG ETF EUR Acc	6 923 465,06
FR0000984254	CM-CIC Dollar Cash C	5 051 258,24	LU1681042609	Amundi IS MSCI Europe ETF C EUR	4 489 387,32
FR0007045109	Federal Support Monétaire ESG SI A/I	2 819 691,18	IE0004MFRED4	Xtrackers S&P 500 EW ESG ETF 1C	3 883 568,04
FR0014010QC5	TAILOR CREDIT 2031 I	2 810 515,00	LU1407890547	Amundi US Treasury Bond Lng DtdETF Acc	3 247 909,07
LU1481202692	BNPP Easy JPM ESG EMU Govt Bd IG ETF C	1 959 174,89	FR0007045109	Federal Support Monétaire ESG SI A/I	3 168 274,60

CHANGEMENTS SUR LA PERIODE

Le 28 juillet 2025, une part dédiée aux assureurs a été créée, accompagnée de l'introduction d'un pourcentage de CoCos. Par la suite, le 05 décembre 2025, une part L a été créée, incluant une mise à jour du risque global, la suppression de la commission de mouvement ainsi qu'une réduction des frais de la part.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (REGLEMENT SFTR)

Cet OPCVM n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

INFORMATION SUR LES CRITERES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») ne sont pas intégrés de manière systématique et simultanée dans les décisions d'investissement. Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de **l'article 6** du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). Aussi, cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion, exclusivement liée à sa performance financière est mesurée, le cas échéant, par comparaison à son indicateur de référence.

Néanmoins, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») et de durabilité peuvent avoir des effets considérables sur la valeur des entreprises et de leurs titres sélectionnés, et ainsi sur des OPC détenus. Nous pensons que tous ces facteurs méritent d'être pris en considération au même titre que les indicateurs financiers traditionnels pour obtenir une vision plus complète de la valeur, du risque et de la performance potentielle des investissements. Ainsi, notre société de gestion apporte des garanties minimales en matière de prise en compte des risques de durabilité pour les OPC gérés par :

1\ le biais d'une politique d'exclusions qui prévoit, entre autres, des exclusions de sociétés et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, la production de charbon thermique ou encore le tabac ;

2\ la mise en place d'une politique de gestion des controverses qui prévoit l'exclusion de l'univers d'investissement sur les entreprises et émetteurs sujets à des controverses dites de niveau « 5 » selon l'échelle de notation du prestataire de données Sustainalytics ;

3\ l'exercice de sa politique de vote et d'engagement notamment lorsque des actions sont détenues par les fonds.

Par ailleurs, TAILOR AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies.

Les informations relatives aux politiques de TAILOR AM sont disponibles sur le site <https://www.tailor-am.com/notre-demarche-esg/>.

REGLEMENTS SFDR et TAXONOMIE

SFDR : Article 8

Le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure », SFDR).

Principal Adverse Impacts (PAI) ou Principales Incidences Négatives

TAILOR AM ne prend pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 4 paragraphe 1(b) du règlement SFDR l'équipe de gestion favorisant un plus large degré de diversification des risques dans la sélection des actifs.

Taxonomie

Cet OPCVM promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Toutefois, les investissements sous-jacents de cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. L'alignement avec le Règlement Taxonomie n'est donc pas calculé car le pourcentage minimal d'investissement aligné à la Taxonomie est de 0%. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements en portefeuille.

Dénomination du produit : TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE

Identifiant d'entité juridique : 549300NLB768SRMF2047

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ ☐ **Oui**

☐ ☒ ☐ **Non**

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental : _%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées durable sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables avec un objectif social : _%

☐ Il promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ avec un objectif social

☒ Il promeut les caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE promeut des caractéristiques environnementales et sociales et est qualifié comme un produit financier article 8 conformément au règlement SFDR. Ce produit financier vise à concilier la performance financière avec des critères extra-financiers : environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG).

L'analyse extra-financière opérée au sein de la gamme multi-classes d'actifs repose sur les piliers suivants :

1. Une politique d'exclusions sectorielle consistant à retirer de notre univers d'investissement les expositions directes ou indirectes aux sociétés ayant une part significative de leur chiffre d'affaires dans des secteurs jugés controversés du fait de leur incidence négative en matière environnementale et/ou sociale (armes controversées, jeux d'argent, tabac, pornographie, charbon). En complément, sur une base normative, nous excluons les sociétés les plus controversées (identifiées par Sustainalytics, niveau 5) ;
2. Un filtre ESG reposant sur un système de notation propriétaire qui permet d'évaluer et d'analyser les fonds et les titres financiers, sur chacun des 3 piliers ;
3. L'engagement : dialogue avec les sociétés de gestion et vote en AG des sociétés détenues en direct.

Pour une information détaillée quant à notre politique d'exclusions et de gestion des controverses, celle-ci est accessible librement sur notre site www.tailor-am.com, dans la section « ESG », rubrique « Téléchargements ».

- *Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?*

OPC :

Dans le cadre de son processus de sélection d'OPC externe, une grille de critères a été mise en application à travers divers indicateurs extra-financiers. Pour sa sélection d'OPC et d'ETF, l'équipe de gestion accorde de l'importance à l'implication des produits sur les aspects ESG (prise en compte des PAI, existence d'une politique de vote ou d'engagement actionnarial ; existence d'une politique d'exclusions sectorielles...). Elle regarde également plusieurs indicateurs sur les 3 grands piliers E (intensité carbone, impact négatif sur la biodiversité...), S (diversité du CA, écart salarial hommes/femmes...) et G (politique anti-corruption, protection des lanceurs d'alerte...). Cela se traduira par une exposition à minima de 90% sur des fonds SFDR 8 ou 9 de l'exposition en OPC.

Titres en direct :

S'agissant des titres en direct, chaque émetteur est analysé et noté sur 100 préalablement à l'investissement. Le taux de notation extra-financière, qui s'entend en pourcentage de l'actif net, est durablement supérieur à 90% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays développés et supérieur à 75% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « émergents » ou des actions émises par des petites et moyennes capitalisations. Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants (liste non exhaustive) :

- Indicateurs environnementaux : existence d'une feuille de route environnementale ; évolution des principaux ratios environnementaux (consommation d'eau, émissions de CO2 ; production et traitement de déchets plastiques...) ; exposition des fournisseurs aux risques environnementaux... ;
- Indicateurs sociaux : satisfaction des salariés ; turnover des effectifs ; politique de formation et potentiel de rétention des salariés ; diversité ; protection des salariés en matière de santé et de sécurité ; exposition des fournisseurs aux risques sociaux... ;
- Indicateurs de gouvernance : politique de transparence sur les salaires du management ; intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération ; proportion de femmes au conseil d'administration, proportion d'administrateurs indépendants au conseil d'administration...

- *Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?*

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

- *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE ne prend pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 4 paragraphe 1(b) du règlement SFDR, l'équipe de gestion favorisant un plus large degré de diversification des risques dans la sélection des actifs.

- *Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. L'alignement avec le Règlement Taxonomie n'est donc pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements en portefeuille.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☐

OUI

☒

NON



La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

Le FCP TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE a pour objectif la recherche d'une performance, nette de frais de gestion, supérieure à son indicateur de référence composite 80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 + 20 % Eurostoxx 50, sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 3 ans.

Pour atteindre cet objectif de gestion, TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE cherche à optimiser le couple risque et rendement, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, en faisant varier l'exposition du portefeuille en actions, obligations et instruments du marché monétaire, par le biais d'un investissement en titres en direct ou en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA de droit français ou européen ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux conditions de l'article R214-13 du CMF.

Il adapte son programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant ; ainsi, la répartition de l'actif net peut s'écarter de la composition de son indicateur de référence.

La stratégie d'investissement est une gestion active et consiste à construire un portefeuille investi de façon directe ou indirecte en actions et produits de taux par le biais :

- d'une approche dite « top-down », regroupant une analyse de l'environnement macroéconomique, une analyse des risques et potentiels de performance par classe d'actifs et une pondération par classe d'actifs ;
- d'une analyse dite « bottom-up » :
 - sélection d'OPC réalisée au travers d'une analyse quantitative et qualitative intégrant la prise en compte d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG ».
 - Sélection d'obligations sur des critères fondamentaux (qualité des émetteurs, échéances, sensibilité aux variations de taux) et ESG ;
 - sélection d'actions sur des critères fondamentaux de prix et de performance d'entreprises (multiples de capitalisation, perspectives de croissance), de tous secteurs ou taille de capitalisation et de critères ESG.
- *Quels sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?*

Plusieurs contraintes sont définies dans la stratégie d'investissement afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par l'OPCVM :

- Respect de la politique d'exclusions sectorielles et de gestion des controverses ;
 - Investissement à hauteur de 90% minimum dans des OPC classés SFDR 8 ou 9 ;
 - Réduction de l'univers d'investissement à hauteur de 20% (élimination des valeurs les moins bien notées en se basant sur un système de notation propriétaire des fonds) ;
 - Un taux de notation extra-financière durablement supérieur à 75% ou 90% selon la nature des titres.
- *Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?*

L'univers d'investissement total est réduit à hauteur de 20%.

Les pratiques de bonne gouvernance concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

- *Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investi ?*

OPC :

Les pratiques de bonne gouvernance sont évaluées dans le cadre de la notation ESG par le suivi des politiques de vote et d'engagement actionnarial mises en œuvre au sein des sociétés de gestion sélectionnées.

En complément, dans le cadre de la due diligence menée pour sélectionner les sociétés de gestion externes et leurs OPC, l'équipe de gestion vérifie si la société de gestion externe a fait l'objet d'une sanction disciplinaire définitive de la part des autorités de régulation ou d'actions en justice intentées par des personnes morales ayant donné lieu à condamnation définitive au cours des cinq dernières années. Dans ce dernier cas, un échange aura lieu avec la société de gestion afin de définir si cela impacte la société de gestion dans le cadre de son agrément. Cette information sera vérifiée à minima chaque année pour les OPC et ETF détenus.

Titres en direct :

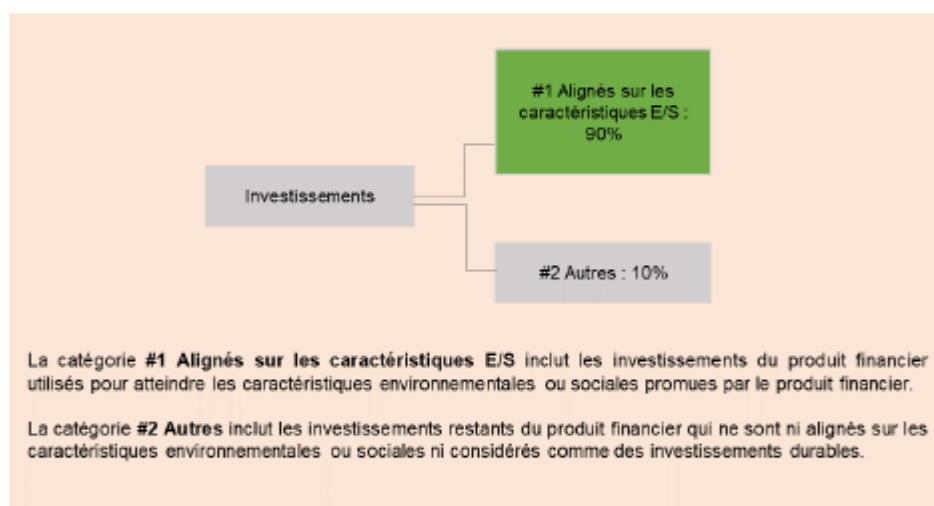
Par ailleurs, ces pratiques sont aussi évaluées lors de l'application de la politique de vote en vigueur au sein de TAILOR AM. La participation aux votes n'est pas soumise à une détention minimale du capital des entreprises détenues en portefeuille ou à un seuil plancher de l'actif des OPC et notre société de gestion vise donc un objectif de vote proche de 100%. Dans ce cadre, nous étudions avec attention toute résolution qui pourrait se révéler défavorable aux intérêts de la société ou à ceux des actionnaires minoritaires, ainsi que les résolutions à caractère environnemental et social.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Le produit financier investit au moins 90% de son actif net dans des actifs qui ont fait l'objet d'une évaluation ESG selon le processus en place – donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S). Jusqu'à 10% de l'actif net n'est pas aligné avec ces caractéristiques (#2 Autres).



- *Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?*

Bien que prévu au prospectus du produit financier, ce dernier n'investit à date dans aucun instrument financier dérivé. Ces instruments ne seront pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par l'OPCVM.



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental, néanmoins les investissements de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le produit financier s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE ?**

☐

OUI

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

NON

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Les investissements compris dans la catégorie « #2 Autres » sont les titres qui ne sont pas couverts par une analyse ESG ainsi que les liquidités. Ces titres comme les liquidités ne présentent aucune garantie environnementale ou sociale.



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?*

Non applicable

- *Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?*

Non applicable

- *En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?*

Non applicable

- *Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?*

Non applicable



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

L'ensemble des documents d'information concernant l'approche extra-financière du produit sont accessibles via le site internet www.tailor-am.com, rubrique « ESG ». Les investisseurs peuvent trouver des informations régulièrement mises à jour sur les critères extra-financiers pris en compte (liste non exhaustive) :

- Politique d'intégration des risques de durabilité ;
- Politique d'exclusions et de gestion des controverses ;
- Code de transparence.

Par ailleurs, des informations complémentaires sur le fonds et notamment sa documentation réglementaire sont disponibles via le site internet www.tailor-am.com, rubrique « Nos fonds ».

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du ratio du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode du calcul de la valeur en risque absolue telle que définie par le Règlement Général de l'AMF (art. 411-77 et s.).

La Var du fonds est limitée par la société de gestion et ne peut excéder 20% de l'actif net du fonds, avec un intervalle de confiance à 99% et une période d'observation qui n'excède pas 250 jours ouvrable.

VALORISATION PAR COURS FORCE

Aucun titre en portefeuille n'a fait l'objet d'une valorisation par l'emploi d'une méthode de cours à forcer.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

L'OPCVM est concerné par les « Instruments financiers dérivés » conformément à la position AMF n°2013-06.

Les contrats de change à terme sont les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre de la couverture du risque de change du portefeuille. Le portefeuille n'est pas exposé aux devises étrangères via ces contrats de change au 31/12/2025.

AUTRES INFORMATIONS

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de la Société de Gestion :

TAILOR ASSET MANAGEMENT

23 rue Royale – 75008 Paris

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2025

TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

La société de gestion a mis en place une politique de meilleure sélection meilleure exécution. Les critères d'évaluation sont la qualité de l'exécution, la qualité du traitement administratif, la solidité financière de l'intermédiaire et la qualité du contact commercial. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.tailor-am.com

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La société de gestion a mis en place une politique de meilleure sélection meilleure exécution. Les critères d'évaluation sont la qualité de l'exécution, la qualité du traitement administratif, la solidité financière de l'intermédiaire et la qualité du contact commercial. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.tailor-am.com

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

La Politique de rémunération de TAILOR AM a pour objet de définir les principes de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion. Elle repose sur l'évaluation des compétences et des critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de TAILOR AM et s'applique à l'ensemble du personnel de TAILOR AM.

La Politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération. Elle distingue la rémunération fixe, déterminée à partir de normes de marché et du contenu du poste, de la rémunération variable liée à l'évaluation de critères définis de performance individuelle et/ou collective. Les principes généraux de la Politique de rémunération font l'objet d'une information annuelle aux membres du Conseil d'Administration et à l'ensemble du personnel.

La Politique de rémunération est un instrument clef dans la mise en œuvre de la stratégie de TAILOR AM. Elle vise à promouvoir une gestion saine et efficace du risque en n'encourageant pas une prise de risque incompatible avec l'intérêt des clients de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de TAILOR AM sont disponibles sur le site internet www.tailor-am.com. Un exemplaire papier de la Politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Au titre de l'exercice 2025 et conformément au principe de proportionnalité, TAILOR AM vous informe des éléments suivants :

- Effectif total de la société de gestion au 31 décembre 2025 : 18 collaborateurs ;
- Rémunération brute totale versée au cours de l'exercice 2025 : 1 921 373 EUR dont près de 79% versée au titre de la rémunération brute fixe des collaborateurs ;
- La rémunération variable versée au cours de l'exercice 2025 s'est élevée à 409 341 EUR pour l'ensemble des collaborateurs ;

- Rémunération brute totale versée au cours de l'exercice 2025 et ventilée par catégorie de Personnel Identifié :

- Equipes de gestion et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque des OPC gérés : 922 723 EUR

- Autre Personnel Identifié employé de TAILOR AM : 780 863 EUR

L'organe de direction a réalisé l'examen annuel des principes généraux de la politique de rémunération le 19 décembre 2024 et n'a pas relevé d'irrégularité aux dispositions réglementaires.

Evènements intervenus au cours de la période

09/10/2025 - Création de part : La création de la part A « FR0014010L21 », dédiée aux compagnies d'assurance

28/07/2025 - Caractéristiques de gestion : L'ajout d'une fourchette d'exposition aux obligations contingentes convertibles dites « Cocos » jusqu'à 20% de l'actif net au sein du paragraphe relatif à la stratégie d'investissement et du paragraphe relatif aux titres intégrant des dérivés ;

28/07/2025 - Caractéristiques de gestion : La mise à jour du profil de risque avec l'ajout des risques liés à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles (Cocos), le risque lié à la complexité de l'instrument, le risque lié au report de remboursement et/ou non remboursement, le risque de structure de capital et le risque de liquidité ;

05/12/2025 - Création de part : La création de la part L «FR0014013ME4», s'adressant principalement aux investisseurs institutionnels

05/12/2025 - Frais : La suppression des commissions de mouvements perçues par la société de gestion ;

05/12/2025 - Frais : La modification des frais de gestion de la part A : auparavant 1,20%, dorénavant 1,10% ;

05/12/2025 - Caractéristiques de gestion : La mise à jour du paragraphe relatif au risque global, auparavant « calculé selon la méthode de l'engagement », désormais « calculée selon la méthode du calcul de valeur en risque absolue » ;

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	0,00	4 926 046,66
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	4 926 046,66
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	799 473,42	785 023,23
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	799 473,42	785 023,23
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	63 558 884,57	72 392 949,80
OPCVM	63 558 884,57	64 562 965,71
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	7 829 984,09
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	64 358 357,99	78 104 019,69
Créances et comptes d'ajustement actifs	328 010,27	9 111,08
Comptes financiers	8 858,33	1 444 286,80
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	336 868,60	1 453 397,88
Total Actif I + II	64 695 226,59	79 557 417,57

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	62 572 814,94	74 273 052,07
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	1 957 180,29	4 456 908,67
Capitaux propres I	64 529 995,23	78 729 960,74
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (C)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	132 867,52	827 456,83
Concours bancaires	32 363,84	0,00
Sous-total autres passifs IV	165 231,36	827 456,83
Total Passifs : I + III + IV	64 695 226,59	79 557 417,57

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	32 835,13	305 407,19
Produits sur obligations	15 000,00	15 000,00
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Sous-total Produits sur opérations financières	47 835,13	320 407,19
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	0,00
Total Revenus financiers nets (A)	47 835,13	320 407,19
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-950 317,84	-1 223 169,95
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-950 317,84	-1 223 169,95
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	-902 482,71	-902 762,76
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	138 937,12	101 692,56
Revenus nets I = C + D	-763 545,59	-801 070,20
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	625 111,72	5 262 841,25
Frais de transactions externes et frais de cession	-43 005,57	-174 688,30
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	582 106,15	5 088 152,95
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	81 550,75	-378 800,55
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	663 656,90	4 709 352,40
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	2 726 427,31	688 372,66
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-89,01	9 502,28
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	2 726 338,30	697 874,94

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-669 269,32	-149 248,47
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	2 057 068,98	548 626,47
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	0,00
Résultat net = I + II + III - IV	1 957 180,29	4 456 908,67

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

Le FCP TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE a pour objectif la recherche d'une performance supérieure à son indicateur de référence composite 80 % iBoxx Euro Eurozone 3-5 + 20 % EURO STOXX 50 sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 3 ans. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, coupons réinvestis pour l'iBoxx Euro Eurozone 3-5 ans et dividendes réinvestis pour l'EUROSTOXX 50. Afin de réaliser l'objectif de gestion, TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE est un fonds qui cherche à optimiser le couple rendement et risque, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, en faisant varier l'exposition du portefeuille en actions, obligations et instruments du marché monétaires, en titres en direct ou en OPCVM et FIA. Il adapte son programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant ; ainsi, la répartition de l'actif peut s'écarter de la composition de son indicateur de référence.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net total	64 529 995,23	78 729 960,74	77 725 592,22	111 580 570,60	146 600 521,05
PART CAPI A					
Actif net	13 041,28				
Nombre de parts	130,635				
Valeur liquidative unitaire	99,83				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	1,53				
PART CAPI B					
Actif net	8 465 593,31	10 037 257,36	11 183 499,97	12 933 141,11	16 749 411,37
Nombre de parts	64 650,580	78 557,924	92 376,554	111 580,561	134 985,673
Valeur liquidative unitaire	130,94	127,77	121,06	115,91	124,08
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	-1,02	5,81	-2,31	-0,62	4,14
PART CAPI C					
Actif net	50 176 625,16	54 024 444,34	61 193 320,72	91 160 542,63	109 375 495,67
Nombre de parts	289 124,856	321 272,631	385 637,983	601 244,162	675 201,100
Valeur liquidative unitaire	173,55	168,16	158,68	151,62	161,99
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	-0,14	8,30	-2,71	-0,50	5,81

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
PART CAPI I					
Actif net	5 874 635,05	14 668 259,04	5 348 771,53	7 486 886,86	20 475 614,01
Nombre de parts	4 383,038	11 317,228	4 392,000	6 479,000	16 701,125
Valeur liquidative unitaire	1 340,31	1 296,10	1 217,84	1 155,56	1 226,00
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	1,57	69,27	-12,51	4,31	50,59
PART CAPI L					
Actif net	100,43				
Nombre de parts	1,000				
Valeur liquidative unitaire	100,43				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	0,77				

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part L :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part B :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part A :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010487512	1,7 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,6 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
B	FR0011408806	1,9 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,8 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
I	FR0011731793	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,9 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
A	FR0014010L21	1,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,1 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
L	FR0014013ME4	1,6 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,5 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010487512	3% TTC maximum de l'actif net
B	FR0011408806	3% TTC maximum de l'actif net
I	FR0011731793	3% TTC maximum de l'actif net
A	FR0014010L21	3% TTC maximum de l'actif net
L	FR0014013ME4	3% TTC maximum de l'actif net

Commission de surperformance

Part FR0010487512 C

11.96% TTC de la surperformance du FCP au delà de la performance de son indicateur de référence (80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 coupons réinvestis + 20% EURO STOXX 50 dividendes réinvestis) et avec une performance positive sur l'exercice.

Assiette : Actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La période de cristallisation aura lieu tous les ans, du 1er janvier au 31 décembre.

Période de référence de la performance

A compter de l'exercice ouvert le 01er janvier 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Indicateur de référence

Pour la part « C », l'indice de référence est l'indice composite suivant : 80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 ans (coupons réinvestis) + 20% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis.

Méthode de calcul

Le fonds ayant une valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif théorique d'un fonds de référence qui suit les performances de l'indicateur de référence et qui enregistre les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 11,96% TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive du FCP, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR0011408806 B

20% TTC de la surperformance du FCP au delà de la performance de son indicateur de référence (80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 coupons réinvestis + 20% EURO STOXX 50 dividendes réinvestis) et avec une performance positive sur l'exercice

Assiette : Actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

Par exception, la période de cristallisation de la commission de surperformance de la part B sera supérieure à un an : du 07 février 2013 (date de création de la part B) jusqu'à la clôture du 31/12/2014. La période de cristallisation sera ensuite tous les ans, du 1er janvier au 31 décembre.

Période de référence de la performance

A compter de l'exercice ouvert le 01er janvier 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Indicateur de référence

Pour la part « B », l'indice de référence est l'indice composite suivant : 80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 ans (coupons réinvestis) + 20% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis.

Méthode de calcul

Le fonds ayant une valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif théorique d'un fonds de référence qui suit les performances de l'indicateur de référence et qui enregistre les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 20,00% TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive du FCP, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR0011731793 I

15% TTC de la surperformance du FCP au delà de la performance de son indicateur de référence (80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 coupons réinvestis + 20% EURO STOXX 50 dividendes réinvestis) et avec une performance positive sur l'exercice.

Assiette : Actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

Par exception, la période de cristallisation de la commission de surperformance de la part I sera supérieure à un an : du 10 février 2014 (date de création de la part I) jusqu'à la clôture du 31/12/2015. La période de cristallisation sera ensuite tous les ans, du 1er janvier au 31 décembre.

Période de référence de la performance

A compter de l'exercice ouvert le 01er janvier 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Indicateur de référence

Pour la part « I », l'indice de référence est l'indice composite suivant : 80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 ans (coupons réinvestis) + 20% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis.

Méthode de calcul

Le fonds ayant une valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif théorique d'un fonds de référence qui suit les performances de l'indicateur de référence et qui enregistre les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 15,00% TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive du FCP, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5

ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

4)

Description de la méthode de calcul de la commission de surperformance – Part « A »

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

Toutefois, la première période de cristallisation sera supérieure à un an : du lancement de la part jusqu'à la clôture du 31 décembre 2026. Elle sera ensuite tous les ans, du 01er janvier au 31 décembre.

Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation

de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans ou moins si elle est rattrapée plus vite.

Indicateur de référence

Pour la part « A », l'indice de référence est l'indice composite suivant : 80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 ans (coupons réinvestis) + 20% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis.

Méthode de calcul

Le fonds ayant une valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif théorique d'un fonds de référence qui suit les performances de l'indicateur de référence et qui enregistre les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 11,96% TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive du FCP, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de

référence). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR0014010L21 A

11.96% TTC de la surperformance du FCP au delà de la performance de son indicateur de référence (80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 coupons réinvestis + 20% EURO STOXX 50 dividendes réinvestis) et avec une performance positive sur l'exercice.

Assiette : Actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La période de cristallisation aura lieu tous les ans, du 1er janvier au 31 décembre.

Période de référence de la performance

A compter de l'exercice ouvert le 01er janvier 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Indicateur de référence

Pour la part « C », l'indice de référence est l'indice composite suivant : 80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 ans (coupons réinvestis) + 20% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis.

Méthode de calcul

Le fonds ayant une valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif théorique d'un fonds de référence qui suit les performances de l'indicateur de référence et qui enregistre les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 11,96% TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive du FCP, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous-performance de

l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR0014013ME4 L

11.96% TTC de la surperformance du FCP au delà de la performance de son indicateur de référence (80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 coupons réinvestis + 20% EURO STOXX 50 dividendes réinvestis) et avec une performance positive sur l'exercice.

Assiette : Actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La période de cristallisation aura lieu tous les ans, du 1er janvier au 31 décembre.

Période de référence de la performance

A compter de l'exercice ouvert le 01er janvier 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Indicateur de référence

Pour la part « C », l'indice de référence est l'indice composite suivant : 80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 ans (coupons réinvestis) + 20% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis.

Méthode de calcul

Le fonds ayant une valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif théorique d'un fonds de référence qui suit les performances de l'indicateur de référence et qui enregistre les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 11,96% TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive du FCP, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
-Actions, Trackers, Droits, Obligations, Marché à terme (Monep Eurex) : Actions, warrants, droits : 0.05 % maximum TCC avec un minimum de 10€ Obligations, Obligations convertibles TCN : Forfait : 66€ TTC maximum OPCVM / FIA : 180 € TTC Maximum. Options : 0.30% de la prime - min 5€+ frais d'intermédiation Futures : 1,50€ / lot + Frais d'Intermédiation Prélèvement sur chaque transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

✓ Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

✓ Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

✓ Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

✓ Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion. Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

✓ Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

✓ Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

✓ Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Les frais de fonctionnement et autres services couvrent les frais suivants :

- frais d'enregistrement et de référencement des Fonds ;
- frais d'informations clients et distributeurs ;
- frais des données ;
- frais de dépositaire, juridique, audit, fiscalité etc. ;
- frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings régulateurs.

Des exemples associés à chaque catégorie de frais cités ci-dessus peuvent être consultés dans la position-recommandation AMF DOC-2011-05 ou vous être communiqués sur simple demande auprès de notre société de gestion.

Ce taux sera prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs. Tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Les frais liés à la recherche conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	78 729 960,74	77 725 592,22
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	15 293 537,46	24 497 094,82
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-31 899 464,71	-28 375 995,88
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-902 482,71	-902 762,76
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	582 106,15	5 088 152,95
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	2 726 338,30	697 874,94
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	4,45
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	64 529 995,23	78 729 960,74

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI A		
Parts souscrites durant l'exercice	130,635	13 001,98
Parts rachetés durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	130,635	13 001,98
PART CAPI B		
Parts souscrites durant l'exercice	119,779	15 620,97
Parts rachetés durant l'exercice	-14 027,123	-1 809 809,80
Solde net des souscriptions/rachats	-13 907,344	-1 794 188,83
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	66 798,991	11 327 160,33
Parts rachetés durant l'exercice	-98 946,766	-16 931 626,75
Solde net des souscriptions/rachats	-32 147,775	-5 604 466,42
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	3 037,865	3 937 654,18
Parts rachetés durant l'exercice	-9 972,055	-13 158 028,16
Solde net des souscriptions/rachats	-6 934,190	-9 220 373,98
PART CAPI L		
Parts souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Parts rachetés durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI A	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI B	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI L	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0014010L21	PART CAPI A	Capitalisable	EUR	13 041,28	130,635	99,83
FR0011408806	PART CAPI B	Capitalisable	EUR	8 465 593,31	64 650,580	130,94
FR0010487512	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	50 176 625,16	289 124,856	173,55
FR0011731793	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	5 874 635,05	4 383,038	1 340,31
FR0014013ME4	PART CAPI L	Capitalisable	EUR	100,43	1,000	100,43

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00	NA	NA	NA	NA	NA

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	799,47	799,47	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	8,86	0,00	0,00	0,00	8,86
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-32,36	0,00	0,00	0,00	-32,36
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	799,47	0,00	0,00	-23,50

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois - 1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	799,47	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	8,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-32,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-23,50	0,00	799,47	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	USD +/-	DKK +/-			Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	8,86	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	8,86	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	799,47
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	799,47

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
BE0948506408	DPAM B - REAL EST EUR SUS-F	Credit Agricole Group	Actions	Belgique	EUR	1 731 708,41
FR0000984254	CM-AM DOLLAR CASH-C	CREDIT MUTUEL AM	Monetaire	France	USD	2 619 751,60
FR0010590950	LAZARD CREDIT FI SRI - PVC	Lazard Inc	Obligations	France	EUR	1 932 918,43
FR0011819036	TAILOR CREDIT RENDMT CIBLE-I	TAILOR AM	Obligations	France	EUR	12 274 955,89
FR0012008688	SIENNA MONETAIRE ISR I FCP 5D	SIENNA MONETAIRE ISR	Monetaire	France	EUR	7 489 522,57
FR0013287646	TAILOR CREDIT SHORT DURATI-I	TAILOR AM	Obligations	France	EUR	8 111 371,65
FR0013333572	TAILOR ACTIONS ENTREPRENEU-I	TAILOR AM	Actions	France	EUR	3 379 804,80
FR0013342060	TAILOR ACTIONS AVENIR ISR-I	TAILOR AM	Actions	France	EUR	6 152 850,34
FR001400BW13	TAILOR CREDIT 2028-I	TAILOR AM	Obligations	France	EUR	4 262 766,45
FR0014010QC5	TAILOR CREDIT 2031-I	TAILOR AM	Obligations	France	EUR	2 814 168,67
FR0014011K70	TAILOR ACTIONS USA I FCP 3DEC	TAILOR AM	Actions	France	EUR	1 457 543,69
IE000L2TO2T2	1SHARES EURO CORP ESG UCITS	iShares Core EURO STOXX 50 UCITS ETF EUR Dist	Obligations	Irlande	EUR	3 376 810,18
IE000TAL07E4	NB EURO HIGH YIELD BD-EYA	Neuberger Berman Euro Bond Absolute Return	Obligations	Irlande	EUR	3 416 807,50
IE00BN6JC386	NEU BERG GL INV GRD CR-USD X	Neuberger Berman Global Investment Grade Credit Fund	Obligations	Irlande	USD	1 474 181,35

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1481202692	BNPP JPM ESG EMU GOVT IG ETF	BNP Paribas Easy MSCI Europe Small Caps SRI PAB UCITS ETF	Obligations	Luxembourg	EUR	3 063 723,04
Total						63 558 884,57

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	328 010,27
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	328 010,27
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-23 721,69
Frais de gestion	-109 145,83
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-132 867,52
Total des créances et dettes	195 142,75

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI A	31/12/2025
Frais fixes	14,35
Frais fixes en % actuel	1,21
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI B	31/12/2025
Frais fixes	167 535,18
Frais fixes en % actuel	1,89
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI C	31/12/2025
Frais fixes	656 150,52
Frais fixes en % actuel	1,19
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI I	31/12/2025
Frais fixes	126 497,54
Frais fixes en % actuel	0,98
Frais variables	120,21
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI L	31/12/2025
Frais fixes	0,04
Frais fixes en % actuel	0,61
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements	FR0013342060	TAILOR ACTIONS AVENIR ISR-I	6 152 850,34
	FR0013333572	TAILOR ACTIONS ENTREPRENEU-I	3 379 804,80
	FR0014011K70	TAILOR ACTIONS USA I FCP 3DEC	1 457 543,69
	FR001400BW13	TAILOR CREDIT 2028-I	4 262 766,45
	FR0014010QC5	TAILOR CREDIT 2031-I	2 814 168,67
	FR0011819036	TAILOR CREDIT RENDMT CIBLE-I	12 274 955,89
	FR0013287646	TAILOR CREDIT SHORT DURATI-I	8 111 371,65
Total			38 453 461,49

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-763 545,59	-801 070,20
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-763 545,59	-801 070,20
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-763 545,59	-801 070,20

PART CAPI A		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-33,81	0,00
Total	-33,81	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI B		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-152 955,91	-145 499,03
Total	-152 955,91	-145 499,03
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI C		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-556 986,23	-563 276,94
Total	-556 986,23	-563 276,94
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI I		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-53 569,60	-92 294,23
Total	-53 569,60	-92 294,23
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI L		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-0,04	0,00
Total	-0,04	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	663 656,90	4 709 352,40
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	663 656,90	4 709 352,40
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	663 656,90	4 709 352,40

PART CAPI A		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	233,91	0,00
Total	233,91	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI B		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	86 810,64	601 844,82
Total	86 810,64	601 844,82
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI C		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	516 131,10	3 231 251,70
Total	516 131,10	3 231 251,70
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART CAPI I		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	60 480,44	876 255,88
Total	60 480,44	876 255,88
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI L		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	0,81	0,00
Total	0,81	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			799 473,42	1,24
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			799 473,42	1,24
Services bancaires invest et de courtage			799 473,42	1,24
FFPFP 1 7/8 10/30/26	EUR	8	799 473,42	1,24
Parts d'OPC et fonds d'investissements			63 558 884,57	98,49
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			63 558 884,57	98,49
1SHARES EURO CORP ESG UCITS	EUR	629 063	3 376 810,18	5,23
BNPP JPM ESG EMU GOVT IG ETF	EUR	323 123	3 063 723,04	4,75
CM-AM DOLLAR CASH-C	USD	1 374,28	2 619 751,60	4,06
DPAM B - REAL EST EUR SUS-F	EUR	3 449	1 731 708,41	2,68
LAZARD CREDIT FI SRI - PVC	EUR	97,01	1 932 918,43	3,00
NB EURO HIGH YIELD BD-EYA	EUR	260 825	3 416 807,50	5,29
NEU BERG GL INV GRD CR-USD X	USD	165 335	1 474 181,35	2,28
SIENNA MONETAIRE ISR I FCP 5D	EUR	69 316,72	7 489 522,57	11,61
TAILOR ACTIONS AVENIR ISR-I	EUR	29 754,1	6 152 850,34	9,53
TAILOR ACTIONS ENTREPRENEU-I	EUR	15 110	3 379 804,80	5,24
TAILOR ACTIONS USA I FCP 3DEC	EUR	14 682,62	1 457 543,69	2,26
TAILOR CREDIT 2028-I	EUR	33 799,29	4 262 766,45	6,61
TAILOR CREDIT RENDMT CIBLE-I	EUR	96 070,72	12 274 955,89	19,02
TAILOR CREDIT SHORT DURATI-I	EUR	71 289,96	8 111 371,65	12,57
TAILOR CREDIT 2031-I	EUR	28 105,15	2 814 168,67	4,36
Total			64 358 357,99	99,73

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d’une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	64 358 357,99
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	336 868,60
Autres passifs (-)	-165 231,36
Total = actif net	64 529 995,23